

Le projet de Notre Dame des Landes à la lumière de Laudato si'.

Plusieurs groupes chrétiens du diocèse de Nantes s'étaient exprimés sur le projet de NDDL en 2012. Depuis, l'encyclique Laudato si' a été publiée, la COP 21 a eu lieu, et nous ressentons le besoin de nous exprimer de nouveau sur ce sujet. Le projet de développement de l'aéroport nous paraît totalement en contradiction avec les objectifs de la COP 21, aussi bien sur les réductions des émissions de gaz à effet de serre que sur le type d'utilisation des sols.

Notre lecture de l'encyclique Laudato si', nous permet de dégager quelques critères d'analyse pour éviter des actes irréversibles risquant de porter atteinte à l'intégrité de la Création. A la suite du pape François, qui « adresse une invitation urgente à un nouveau dialogue sur la façon dont nous construisons l'avenir de la planète » (LS 14), nous appelons à un processus de dialogue et de transparence avec tous en vue d'une solution pacifique et respectueuse des hommes et des femmes, et de la Création dans son ensemble.

Nous avons retenu quatre thématiques, ouvertes à discussion, chacun(e) ayant accès au texte complet de l'encyclique. Nous sommes prêts, dans ce même esprit de dialogue respectueux de tous, à en débattre.

Le bien commun

Le projet de nouvel aéroport est-il de nature à favoriser l'ensemble des conditions sociales permettant à la personne d'atteindre mieux et plus facilement son plein épanouissement ? Le projet actuel s'appuie sur une conception dépassée de la réalité économique et sociale, qui ne prend pas en compte les nécessaires conversions exigées par le défi environnemental. « Pour que surgissent de nouveaux modèles de progrès nous devons convertir le modèle de développement global » (LS 194).

Les solutions ne seraient-elles pas plutôt une relocalisation de l'activité et de l'emploi, et une augmentation raisonnée de la population dans les agglomérations ?

Justice et solidarité

Une société se juge – et d'abord aux yeux de Dieu – par la place qu'y occupent les plus pauvres, les plus faibles, ceux qui « ne comptent pas ». Le projet de nouvel aéroport est-il de nature à favoriser cette exigence de justice sociale pour les générations d'aujourd'hui et de demain ? Ceci pose la question de l'affectation des sols et de celle de l'argent public mobilisé par le projet. C'est également la question de la dégradation du climat par l'augmentation générée des gaz à effet de serre, et donc de la justice climatique.

Nous devons reconnaître « qu'une vraie approche écologique se transforme toujours en une approche sociale, qui doit intégrer la justice dans les discussions sur l'environnement, pour écouter tant la clameur de la terre que la clameur des pauvres » (LS 49).

Notre maison commune

« Les ressources de la terre sont aussi objet de déprédation à cause de la conception de l'économie ainsi que de l'activité commerciale et productive fondées sur l'immédiateté » (LS 32). En transformant 600 ha de terres agricoles avec béton, goudron et pelouses, en détruisant ou démenageant des espèces protégées végétales et animales, en supprimant la

tête du réseau hydrographique de deux bassins versants, le projet de nouvel aéroport ne contribuerait-il pas gravement à cette déprédation ?

Nous devons apprendre à vivre et à construire notre développement en respectant le sol, notre terre nourricière, la biodiversité et les milieux naturels. Dans cette perspective, la réhabilitation de l'aéroport actuel, qui optimiserait l'espace déjà utilisé pour les activités humaines, est à privilégier.

Dialogue et transparence dans les processus de décision

« Une étude de l'impact sur l'environnement ne devrait pas être postérieure à l'élaboration d'un projet de production ou d'une quelconque politique, plan ou programme à réaliser. Il faut qu'elle soit insérée dès le début, et élaborée de manière interdisciplinaire, transparente et indépendante de toute pression économique ou politique. » (LS 183). Peut-on affirmer que ce processus est respecté, quand par exemple les documents préalables à la déclaration d'utilité publique n'ont toujours pas été diffusés, malgré un recours des opposants et une décision positive de l'administration ? Les alternatives, dont la modernisation de l'aéroport actuel, n'ont pas été étudiées de manière indépendante.

« Il est toujours nécessaire d'arriver à un consensus entre les différents acteurs sociaux, qui peuvent offrir des points de vue, des solutions et des alternatives différents. Mais à la table de discussion, les habitants locaux doivent avoir une place privilégiée, eux qui se demandent ce qu'ils veulent pour eux et pour leurs enfants, et qui peuvent considérer les objectifs qui transcendent l'intérêt économique immédiat. » (LS 183)

En conséquence, nous, chrétiens en Loire-Atlantique, appelons :

- à réexaminer l'ensemble du projet d'aéroport et ses alternatives, avec une procédure transparente et démocratique ;
- à cesser en conséquence toute procédure d'expulsion des habitantes et habitants de la zone concernée.

C'est en fait à une véritable conversion que nous appelons, comme nous y invite le pape François, conversion démocratique, prenant en compte les avis de tous, conversion du modèle de développement, conversion de notre mode de vie.

"Il ne suffit pas de concilier, en un juste milieu, la protection de la nature et le profit financier, ou la préservation de l'environnement et le progrès. Sur ces questions, le juste milieu retarde seulement un peu l'effondrement." Pape François, Laudato si § 194.

Janvier 2016

Arnaud du Crest (Nantes)

Elisabeth Guist'hau (Couëron)

Loïc Laîné (Couëron)

Pour signer : envoyez un mail à nddl.laudatosi@gmail.com avec le message « je signe », vos prénom, nom, commune et adresse.